MB/XP, Philippeville, 12 septembre 2023

ANHEE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR d'Anhée

Centre nautique
le 11 septembre 2023

Présents **:**
Les membres de la CLDR présents figurent sur la liste ***en annexe 1.***

Liste des principaux acronymes :

CLDR	=	*Commission Locale de Développement Rural*
DR	=	*Développement Rural*
EV	=	*Espaces Verts (Administration régionale)*
FP	=	*Fiche-Projet*
FRW	=	*Fondation Rurale de Wallonie*
PCDN	=	*Plan Communal de Développement de la Nature*
PCDR	=	*Programme Communal de Développement Rural*
SPAF	=	*Service Provincial d'Aide Familiale ASBL*

Accueil et introduction

M. PIETTE, Bourgmestre, accueille les participants.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. *Visite de l'avancée des travaux du Parc*
2. *Approbation du C/R de la réunion du 24/01/2023*
3. *Présentation de l'avant-projet relatif à la halle couverte, par le bureau VAN HAEREN + avis CLDR*
4. *Etat d'avancement des autres projets en DR*
5. *Cœur de village à Haut-le-Wastia : aménagement de la place*
6. *Appel à projets BiodiverCité*
7. *Divers.*

1) Visite de l'avancée des travaux du Parc

La réunion organisée au Centre nautique débute par une visite du chantier du Parc jouxtant le site. M. le Bourgmestre et Mme l'Echevine des travaux détaillent les avancées des travaux et les prochaines phases à venir aux participants.

2) Approbation du C/R de la réunion du 24.01.2023

Le compte-rendu de la réunion du 24.01.2023 est approuvé sans remarque. Cette approbation se déroule après la présentation de M. VAN HAEREN (voir ci-dessous), pour des raisons pratiques.

3) Présentation de l'avant-projet relatif à la halle couverte, par le bureau VAN HAEREN + avis CLDR

Le projet de Halle couverte ayant connu la désignation d'un auteur de projet juste avant l'été, les membres de la CLDR sont invités à prendre connaissance de l'avant-projet de ladite Halle. Pour ce faire, M. VAN HAEREN désigné suite au concours mis sur pied par la Commune projette divers plans, esquisses et vidéo.

Les points principaux abordés par M. VAN HAEREN ont trait à :

- la parcelle cadastrale concernée et sa forme particulière.
- le contexte avoisinant et la place toute proche vers/depuis laquelle un espace de transition est souhaité.
- la démolition de ce qui existait encore sur le site, mis à part les murs existants périphériques qui seront végétalisés.
- la programmation et la présence d'espaces fermés sur le site (sanitaires publics, locaux techniques et zone de rangement).
- la dimension de la Halle, soit 16 x 24 m, environ 400 m².
- le débordement du revêtement propre à la Halle vers la place.
- le plateau prévu en voirie pour la sécurisation des usagers faibles.

- l'espace en périphérie de la Halle qui ne posera pas de soucis vis-à-vis des éléments et permettra un aménagement incluant des dalles gazons et de la végétalisation en bordure (haie à proximité du Delhaize), ce qui atténuera le côté minéral du projet.
- le coût supposé de sanitaires avec 1 WC classique, 1 WC PMR et 2 urinoirs.
- la possibilité d'équiper ultérieurement la Halle d'une chambre froide au sein de la zone de stockage.
- le caractère primordialement simple, fonctionnel, polyvalent et malléable de l'infrastructure.
- la juxtaposition de versants de toitures simples et traditionnels avec des puits de lumière sur les versants Nord (éclairage naturel non-éblouissant) et la possible pose de panneaux photovoltaïques sur les versants Sud (nécessité de consommer instantanément l'électricité produite). Cela débouche sur une silhouette atypique, mais composée d'éléments simples. Par ailleurs, cette configuration animera la Halle.
- la présence d'un versant ascendant en toiture en bordure de la place afin de créer un « appel », une sorte d'entonnoir invitant à rentrer.
- la part belle donnée au matériau bois, matériau chaleureux, biosourcé et local.
- la possibilité de fermer la Halle de par l'existence de portes repliables et recouvertes de bois ajourés.
- l'absence du moindre point d'appui au niveau du sol.

<u>Les échanges avec les participants permettent de préciser que</u> :

- les artisans pourront accéder en véhicule à la zone principale de la Halle via la zone libre au Nord du site (passage de 4 m de large)
- l'idée initiale n'est pas de construire en mitoyenneté du Grand Café. Mais cela pourra être rediscuté avec la Commune et le propriétaire du bâtiment voisin.
- la prise au vent ne posera pas de soucis (les calculs ad hoc seront effectués et considérés).
- les eaux pluviales seront récupérées via une citerne de 20.000 l. Un groupe hydrophore équipera l'infrastructure pour divers robinets de service. Il y aura près de 500 m² de surface en toiture.
- les éventuels panneaux photovoltaïques pourraient être raccordés pour une utilisation au niveau de la Maison Communale.
- les pentes sur le site permettront une évacuation des eaux vers les avaloirs prévus dans le projet (on ne considère pas ici les eaux de toiture qui seront dirigées via des descentes d'eau vers les citernes précédemment évoquées).
- les dalles gazon sont prévues sur une largeur de 5m.
- les charpentes inclinées ne devraient pas attirer d'oiseaux.
- le marché hebdomadaire pourra être organisé dans la Halle en hiver ou en cas de mauvais temps, avec de ce fait un nombre plus important de maraîchers.
- la limite Nord ne devrait a priori pas être fermée par une grille, mais qu'une haie est prévue à cet endroit. La présence de grilles est par contre prévue à l'entrée du site, où le souhait est d'éviter un matériau opaque. En journée, il ne devrait pas y avoir de problème de sécurité ou de vandalisme, vu qu'un certain contrôle social peut s'opérer. Et le soir, la grille pourra être fermée.
- la capacité d'accueil maximale sera de 200 à 400 personnes en fonction des configurations et utilisations de la Halle.
- l'évolution de la couleur du bois sera « maitrisée » par un traitement permettant une uniformisation du grisonnement.
- les dalles de béton lissé en direction et en périphérie de la place remplaceront en partie certains pavés de la place. La rugosité des dalles pourra être différente à cet endroit afin d'éviter les glissades et chutes.
- les calculs de charges pour les poutres horizontales en sous-toiture seront effectués ultérieurement. Il sera tenu compte de la possible présence de neige en toiture ; des normes existent en la matière.

- les pompiers n'ont pas encore été tenus informés du projet. Le Service Incendie fera part de ses contraintes pour le développement du projet. Faudra-t-il prévoir des issues de secours ? Quid des résistances au feu ? Le caractère atypique du projet ne permet pas à l'auteur de se prononcer actuellement sur ces sujets, il faudra voir ce que le Service incendie en dit et si le règlement communal en la matière prévoit des mesures contraignantes.
- le recours à des toilettes automatisées n'est pas forcément à retenir car le coût d'un tel élément est important, parce que des toilettes publiques sont déjà prévues sur le site du Parc et parce qu'il faut penser aux frais de gestion. Il s'agirait en effet de mieux estimer les coûts de maintenance et de gestion d'un tel dispositif. Il est possible de prévoir (ou non) un monnayeur, pour une participation aux frais des usagers.
- les portes en périphérie de la Halle peuvent connaître diverses configurations, afin de maximiser l'espace de passage pour des véhicules par exemple.
- la nécessité de placer des grilles en périphérie n'est pas totalement avérée. Là aussi, la Commune aura à se positionner.
- le placement de caméras de surveillance n'est pas prévu à ce stade.
- le matériau (translucide) en toiture sera à bien considérer pour les ouvertures lumineuses. Une attention particulière sera portée à ce propos afin qu'une pérennité certaine soit rencontrée. Le souhait de la CLDR est que les matériaux utilisés (bois, verrières) vieillissent bien dans le temps.
- des points électriques sont bien prévus à divers endroits, pour les raccordements (des camelots, artisans…)
- un bar temporaire pourra être installé pour certaines activité à proximité de la zone de rangement.
- la chambre froide n'est actuellement pas prévue, mais l'espace nécessaire est bien disponible.
- le site pourrait être « découpé » pour des événements de moindre envergure. Ceci à l'aide de cloisons amovibles (panneaux mobiles sur roulettes) non nécessairement liées au site. La pose de parois amovibles dans un bâtiment représente rapidement un coût substantiel.
- l'enveloppe budgétaire définie par la Commune est à respecter et que donc des choix devront probablement être faits.

Les échanges fructueux entre l'auteur de projet et les membres de la CLDR poussent ces derniers à rendre un avis favorable sur l'avant-projet présenté.
Les participants remercient M. VAN HAEREN pour son travail et sa présentation.

Les étapes franchies depuis la dernière réunion de CLDR sont évoquées, à savoir :
- 02-03-2023 : Marché public de service (désignation auteur) : conditions et mode de passation, par le Conseil communal
- 26-05-2023 : Réception des 3 candidats, par le jury (présence d'un membre de la CLDR)
- 06-06-2023 : Désignation du bureau VAN HAEREN, par le Collège.

Les étapes ultérieures d'un point de vue administratif sont rapidement abordées :
- Soumission de cet avant-projet au Collège
- Réunion du Comité d'accompagnement de cet avant-projet
- Approbation de l'avant-projet par la DGO3 (SPW/DR)
- Accord du Collège sur le projet définitif

Il est rappelé que la Convention-Faisabilité ayant été notifiée en décembre 2022, la Commune devrait en théorie approuver le projet définitif en févier 2024.
Le tableau financier de ce projet est projeté. Il est rappelé que vu les plafonds existants dorénavant en DR, le subside maximal pour cette catégorie de projet est de 510.000 €. L'enveloppe globale du projet anhétois tel que défini dans la Convention-Faisabilité se monte à 1.007.000 €. Tout supplément sera à charge de la Commune.

Construction d'une halle couverte près de la place d'Anhée avec aménagement des abords et de la liaison vers la place, pour accueillir des marchés, foires de terroir et toute autre activité économique	Assiette de la subvention	REGION WALLONNE Développement Rural		COMMUNE	
Construction de la Halle et aménagement des abords					
Tranche 1 : <= 850.000,00 €	850.000,00	60%	510.000,00	40%	340.000,00
Tranche 2 : > 850.000,00 €	63.550,00	0%	0,00	100%	63.550,00
Honoraires	93.775,00	0%	0,00	100%	93.775,00
TOTAL EURO	1.007.325,00		510.000,00		497.325,00

Le coût global est estimé à 1.007.325,00 €. Le montant global estimé de la subvention est de 510.000,00 €.

La provision est fixée à 20.000,00 €.

4) Etat d'avancement des autres projets en DR

Concernant la Place d'Annevoie :

- En date du 8 juin, le Conseil communal a délibéré à propos de l'enfouissement du réseau basse tension.
- Le cahier des charges passera à la prochaine séance du Conseil communal, programmée le 3 octobre.
- Un participant rappelle que la fibre optique n'a toujours pas été installée par Proximus et que des habitants ont un mauvais débit internet. M le Bourgmestre signale que la question a été posée lors de la réunion avec les impétrants, mais que Proximus y avait envoyé un commercial, qui n'a pas pu répondre !

Concernant le centre multi-services intergénérationnel (projet avec le SPAF) :

- Deux réunions ont eu lieu avec les impétrants (une en juillet et l'autre en août).
- Le permis d'urbanisme a été déposé.
- Le site est occupé de manière temporaire par des VTT.
- Les plans d'implantation de la crèche sont finalisés.
- Le cahier des charges (relatif à la partie prise en charge par la Commune, à savoir les voiries et abords des futurs bâtiments) passera à la prochaine séance du Conseil communal, programmée le 3 octobre. Cela concerne la 1ère phase (la crèche se fera en phase 2 et les maisons en phase 3 et probablement pas toutes en même temps).

5) « Cœur de village » à Haut-le-Wastia : aménagement de la place

- Le projet a été présenté à la population le 22 mai (une trentaine de participants), la volonté de la Commune étant (en consultant les habitants) de suivre la procédure comme pour les projets DR.
- Le Conseil communal a approuvé le projet, les conditions et mode de passation, en date du 10 août.

- Le délai pour l'attribution a été (pour toutes les communes concernées) postposé à juin 2024.
- La volonté est de conserver une place bien verte, d'intégrer les terrains de pétanque à cet espace vert, de remettre à neuf les voiries, de prévoir des petits gradins, ainsi que l'accès à des sanitaires publics à l'arrière du local existant utilisé par la balle-pelote (entrée par l'extérieur).
- Le projet est subventionné à 80% mais il s'agit d'une enveloppe fermée de 500.000 €. Tout supplément est donc à charge de la Commune.
- Un souhait est d'améliorer l'esthétique de la salle à proximité. Des plaquettes imitant la pierre pourraient être apposées sur les murs extérieurs, mais il faudra voir si ça rentre dans le budget.

6) Appel à projets BiodiverCité

Le GT 'BiodiverCité' de la CLDR s'est réuni en date du 11 avril. Il a fait une série de propositions au Collège qui a abordé ce point en séance du 25 mai.
Quatre fiches-actions ont été complétées et déposées via le Guichet des Pouvoirs Locaux. Il s'agit de :

- *Plantation en espaces publics* *3.965 €*
- *Sentiers-chemins* *4.813 €*
- *Formation du personnel communal* *1.095 €*
- *Semaine de l'arbre 2024* *2.000 €*

Le montant total demandé (et a priori validé) est donc de l'ordre de 11.873 € (le maximum que la Commune pouvait escompter était de 12.000 €).

La Commune n'a pas encore reçu de réponse officielle (arrêté de subvention), mais la FRW a eu l'information officieuse comme quoi le dossier d'Anhée était bien accepté et sans remarques.

Françoise WINDESHAUSEN donne quelques précisions sur ces actions futures (types de plantations, localisations, …). Concernant la Semaine de l'Arbre, la Commune est tenue d'acheter au minimum 10 espèces différentes. Des animations sont prévues avant et le jour de la distribution.

7) Divers

M. le Bourgmestre conclut en remerciant les participants.

Pour le bureau régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie,
Myriam BACHY – Xavier PAULY
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Myriam BACHY et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

<u>Annexe 1</u> : Liste des participants

CLDR Anhée du 11 septembre 2023 – Présences *P = Présent E = Excusé*		
Nom	**Prénom**	**Présence**
BIETTLOT	Guillaume	*E*
BAETENS	Roland	*E*
CAMPANELLA	Bruno	
CARLY	Olivier	*E*
CARPENTIER de CHANGY	Christophe	
CHIARADIA	*Martin*	
COLLARD	Edith	*P*
de MONTPELLIER	Jacques	*E*
DEKONINCK	*Aurélien*	*P*
DUMONT	*Nathalie*	*P*
FAELES-VAN ROMPU	*Anne*	*P*
GASPARD	Vincent	P
GAUX-LAFFINEUR	*Nathalie*	*E*
GOFFIN	Alexandre	*E*
HUBERT	René	
JANDRAIN	Jean-Claude	*E*
LALOUX	Jean-Luc	*E*
LEEMANS	Johan	*E*
LORENT	Guy	*E*
MINET	Benoit	*E*
MISSON	Francis	*P*
MOUTON	Dany	*E*
MOUVET-PINON	*Anne*	*P*
NAETS	Jean-Christophe	*P*
PETIT	*Paul-Marie*	*E*

PIETTE	*Luc*	*P*
PIRSON	Joseph	*P*
POLOME	Jean	*P*
RENARD	Etienne	*P*
SOHY	Philippe	
STEVENS	Alain	*E*
TONNEAUX	*Steve*	
VANACKERE	Eric	*P*
VASSART	Jeanne-Marie	
VERHELST	Anne-Christine	*P*
WEBER	Isabelle	

Pour l'auteur de projet de la Halle, le bureau VAN HAEREN :

Monsieur Cédric VAN HAEREN

Pour l'Administration Communale :

Françoise WINDESHAUSEN, éco-conseillère
Nicolas DE BEURNE, agent ADL

Pour la FRW :

Myriam BACHY, agent de développement
Xavier PAULY, agent de développement.